



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 049-21 C

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 049-21 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention dans le cadre du programme d'actions lié à la cohésion sociale :

- la vérification de l'activité statutaire de l'association,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la complétude du dossier de demande de subvention (éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action soutenue).

Il est également rappelé que la situation sanitaire liée à la Covid-19 pour l'année 2020 a demandé une attention particulière lors de l'instruction des dossiers de demande de subvention quant à la réalisation des actions et aux difficultés rencontrées par les porteurs de projet.

Il est rappelé que l'intervention de Grand Chambéry concerne :

- la mise à disposition gratuite de locaux pour des associations œuvrant dans les domaines de la santé (groupe d'entraide mutuelle l'Oasis),
- des subventions de fonctionnement : une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Il est proposé au titre du budget 2021 d'allouer les subventions suivantes :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Versé en 2020	Proposé en 2021	Observations
<i>Publics en grande difficulté</i>			
ADIS : « sourds connectés » (savoir utiliser les outils numériques et les applications d'accessibilité aux services publics)	Sans objet	3 000 €	Montant sollicité : 3 000€ Nouvelle demande
Le Passage : soutien à l'activité de l'association	5 500 €	5 500 €	Montant sollicité : 5 500 €
Tetras-Lyre : soutien à la préparation des concerts et représentations de l'ensemble musical et à l'intégration des personnes en situation de handicap mental	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 5 000 €
Zicomatic : prestations artistiques handi dans le cadre du festival Reg'arts	2 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 4 000 €
Cantine Savoyarde	5 300 €	5 500 €	Montant sollicité : 6 000 €
TOTAL		20 000 €	

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le budget de Grand Chambéry pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : décide le versement des subventions pour un montant de 20 000 €, réparti entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 049-21 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25196H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25196H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au